

Revue de Presse du 1^{er} au 15 mai 2020

Afrique

- Érythrée

Moyen – Orient

- Turquie

Europe

- Cour européenne des droits de l'Homme
- Allemagne
- Croatie
- France
- Grèce
- Hongrie
- Italie
- Malte
- Portugal
- Serbie

Méditerranée centrale

Afrique

Érythrée

- RFI, le 13 mai 2020, [Érythrée : une plainte contre l'UE, complice de « travail forcé »](#)

Des ressortissant·e·s érythréen·ne·s en exil ont porté plainte contre plusieurs institutions de l'Union européenne (UE). Ils et elles accusent les institutions européennes de financer la construction de routes en Érythrée, tout en sachant qu'elles sont bâties par des personnes forcées de participer au très controversé service militaire obligatoire. Les conditions inacceptables dans lesquelles ce service militaire se déroule et les violations des droits humains générées (réduction en esclavage, emprisonnements, disparitions forcées, tortures, persécutions, viols, meurtres...) ont été dénoncées dans de nombreuses enquêtes¹. En 2015, la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU l'a inscrit sur la liste des « possibles crimes contre l'humanité »². Cette situation pousse les jeunes ressortissant·e·s érythréen·ne·s à fuir leur pays et à tenter de demander l'asile ailleurs.

Moyen-Orient

Turquie

- **The Guardian**, le 8 mai 2020, [‘There is no future’: the refugees who became pawns in Erdoğan’s game](#)

Cet article retrace le parcours d'exilé·e·s en Turquie à compter du jour où le Président Recep Tayyip Erdoğan a ouvert ses frontières avec l'Europe, fin février 2020. The Guardian raconte notamment le parcours de Rima, ancienne infirmière syrienne, bloquée en Turquie alors qu'elle souhaite rejoindre sa sœur réfugiée en Suisse. Son histoire illustre le sort des exilé·e·s pris·es au piège de tractations politiques et utilisé·e·s par R. Erdoğan comme monnaie d'échange avec l'UE. Après avoir essuyé les tirs de gaz lacrymogènes à la frontière gréco-turque, les exilé·e·s se sont réfugié·e·s dans un camp de fortune à Pazarkule, non loin de là. Moins d'une semaine après l'ouverture de la frontière, les autorités turques ont incendié les tentes du camp et forcé les exilé·e·s à monter dans des bus, les menaçant avec des armes. Ils et elles ont été amenées dans différents camps du pays (Izmir, Ankara, Malatya). Certain·e·s ressortissant·e·s syrien·ne·s ont été menacé·e·s d'être envoyé·e·s dans des « zones de sécurité » au nord de la Syrie. Suite à une période de quatorzaine, certain·e·s ont été libéré·e·s et livré·e·s à eux/elles-mêmes dans des villes inconnues, d'autres ont été transporté·e·s dans d'autres centres de détention. Dans l'objectif de précipiter les exilé·e·s vers la Grèce et d'exercer une pression sur l'UE, l'ouverture des frontières par la Turquie fin février 2020 a

1 Parmi lesquelles, celle d'**Amnesty international**, le 30 juillet 2020, [Érythrée : plus d'excuse pour maintenir le service national à durée indéterminée](#)

² ONU, le 8 juin 2016, [Érythrée : des crimes contre l'humanité ont été commis de manière systématique, selon l'ONU](#)

bouleversé la vie d'exilé·e·s qui vivaient dans le pays et a accru leur vulnérabilité. Nombreux·ses sont celles et ceux qui ont dépensé la totalité de leur argent pour rejoindre la frontière gréco-turque, avant d'être déplacé·e·s à des centaines de kilomètres dans des villes inconnues, sans moyens de subsistance.

Europe

Allemagne

- **Info Migrants**, le 5 mai 2020, [Migrants sue German state over mobile phone searches](#) [EN]

Trois exilé·e·s poursuivent l'État allemand pour « violation de la vie privée ». En cause, la loi adoptée en 2017 autorisant les autorités allemandes à fouiller les téléphones portables des demandeurs et demandeuses d'asile, qui ne sont pas en mesure de fournir un passeport valide, afin de vérifier leurs identités. Accompagnés par le groupe de défense des droits civiques Berlin-based Society for Civil Rights (GFF), les trois exilé·e·s affirment que cela représente une intrusion grave dans leur vie privée. De plus, selon GFF, peu d'informations sont données sur le logiciel utilisé pour analyser les données obtenues depuis les téléphones, ce qui rend la procédure opaque et peut entraîner des situations de violation des droits. D'autres organisations ont déjà alerté sur le fait que le consentement des exilé·e·s est rarement demandé et qu'ils et elles ne sont pas informés de la manière dont sont utilisées leurs données personnelles, ce qui constitue une violation du règlement européen sur la protection des données.

Belgique

- **Courthouse News**, le 5 mai 2020, [Rights Court Turns Away Syrian Refugees Seeking Belgian Visas](#) [EN]

La Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a déclaré irrecevable la requête d'un couple d'exilés syriens et leurs deux enfants après que l'ambassade de Belgique à Beyrouth a refusé de leur délivrer un visa court séjour à titre humanitaire. Pour le couple, ce refus l'expose à « un risque de torture, de traitement inhumain ou dégradant », ce qui va à l'encontre de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme. La Grande chambre de la CEDH a estimé que ces personnes ne relevaient pas de la juridiction et donc de la responsabilité de la Belgique, car elles ne se trouvaient pas sur le territoire belge et n'y avaient pas de famille. De nombreuses ONG se sont mobilisées pour affirmer que dès l'instant où la famille s'adresse à l'ambassade d'un pays, celui-ci devient responsable de la demande d'asile³.

Croatie

³ **Le Gisti**, le 24 avril 2019, [L'État belge a refusé de délivrer des visas humanitaires à une famille syrienne : l'affaire est portée devant la Cour européenne des droits de l'Homme](#)

- **The Guardian**, le 12 mai 2020, [Croatian police accused of spray-painting heads of asylum seekers](#) [EN]

L'ONG No Name Kitchen a publié des photos où l'on aperçoit des exilé·e·s avec une croix orange sur le crâne. Selon l'ONG, les autorités croates auraient « marqué » des exilé·e·s ayant tenté de traverser la frontière entre la Bosnie et la Croatie, avant de les refouler vers la Bosnie. Cette pratique scandaleuse leur servirait à identifier les exilé·e·s, mais aussi à les humilier en créant un traumatisme psychologique afin de les empêcher de tenter une nouvelle fois d'entrer en Croatie. L'ONU a demandé au gouvernement croate d'enquêter sur ces faits ainsi que sur les nombreuses accusations de violations des droits humains perpétrées par la Croatie et dénoncées par de nombreuses ONG (violences, vols d'effets personnels, humiliations).

France

- **Le Monde**, le 13 mai 2020, [Symbole de l'aide aux migrants, Cédric Herrou relaxé par la cour d'appel de Lyon](#)

La Cour d'appel de Lyon vient de relaxer le militant Cédric Herrou, poursuivi pour « *aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers en France* ». Le militant avait été condamné une première fois en 2017 à une amende, puis à quatre mois de prison avec sursis par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Après avoir été saisi, le Conseil constitutionnel avait tranché en sa faveur en juillet 2018, estimant qu'« *une aide désintéressée aux migrants, qu'elle soit individuelle ou militante et organisée, ne doit pas être poursuivie* ». Cette décision a consacré le « principe de fraternité » et la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, qui l'a rejugé le 13 mai 2020, a annulé les poursuites à son encontre. Si cette décision est un indéniable pas en avant, il faudra continuer de lutter pour faire vivre ce principe, car la criminalisation de la solidarité perdure bel et bien en France notamment, sous différentes formes et pour des motifs souvent détournés⁴.

Grèce

- **La libre.be**, le 8 mai 2020, [La police grecque a tiré à balles réelles sur des migrants début mars](#)
- **Spiegel international**, le 8 mai 2020, [The killing of a Migrant at the Greek-Turkish Border](#) [EN]

Fin février 2020, lors de l'ouverture des frontières turques, la Grèce a tiré à balles réelles sur des exilé·e·s. Si les autorités grecques nient les faits, plusieurs enquêtes de médias et d'ONG démontrent le contraire, et que cela a provoqué la mort d'au moins une personne et des blessures sur plusieurs autres⁵. Pour le journal allemand Der Spiegel, non seulement on peut imputer le décès d'un exilé aux tirs des autorités grecques, mais par ailleurs, ce drame était prévisible au vu des mesures prises par la Grèce pour gérer la situation. En effet, la Grèce a fait appel à ses forces de sécurité, aux unités RABIT de Frontex, à des soldats armés de fusils

⁴ Voir la liste du Gisti sur différents cas d'incrimination de la solidarité sous divers prétextes. <https://www.gisti.org/spip.php?rubrique441>

semi-automatiques, sans oublier que des milices armées d'extrême droite ont prêté main forte à l'armée grecque aux frontières et que les autorités ont procédé à des « exercices d'entraînement » à balles réelles dans la région d'Evros le 2 mars. Au Parlement européen, le parti *Les Verts* exige une enquête : alors que la Grèce semble avoir gravement bafoué les droits fondamentaux des exilé·e·s, l'UE a fermé les yeux sur la situation et a salué l'action de la Grèce pour sa gestion de cette crise. Des députés européens demandent à ce que le gouvernement grec, la Commission européenne, mais aussi Frontex, fassent la lumière sur ces violations des droits.

- **L'orient le jour**, le 10 mai 2020, [La Grèce prolonge le confinement des camps de migrants](#)

Alors que le confinement des exilé·e·s dans les camps devait prendre fin le 10 mai, la Grèce a annoncé le prolonger jusqu'au 21 mai. Si le pays entame un processus de déconfinement sur l'ensemble de son territoire, cela ne concerne donc pas les exilé·e·s. Cette prolongation de la détention des exilé·e·s s'apparente davantage à une mesure discriminatoire qu'à une mesure de protection sanitaire. En effet, au moment de la prise de cette décision (le 10 mai), aucun cas de covid-19 n'avait été officiellement recensé dans les camps surpeuplés des îles grecques. N'hésitant pas à transgresser les droits humains et le droit international (par des refoulements, des pratiques de détention arbitraire, des cas de violences), le gouvernement grec a, depuis son arrivée au pouvoir en juillet 2019, fait de l'enfermement et de l'expulsion des exilé·e·s ses priorités.

- **Info Migrants**, le 2 mai 2020, [La Grèce veut accélérer les expulsions](#)
- **Info Migrants**, le 14 mai 2020, [Grèce : 11 000 rejets de demandes d'asile en deux mois, ces migrants « doivent repartir » prévient Athènes](#)

Le 8 mai, la Grèce a adopté une loi censée accélérer la procédure d'asile. Cette loi modifie la procédure d'appel en cas de rejet de la demande et donne la possibilité à l'État grec d'expulser plus rapidement les débouté·e·s vers la Turquie. Alors que les exilé·e·s étaient jusqu'à maintenant détenu·e·s sur les îles hotspots, il est désormais prévu de les détenir à l'intérieur de nouveaux camps fermés sur ces mêmes îles, le temps de procéder à leur identification et à l'examen de leur demande de protection ou à leur renvoi vers la Turquie. Dans un communiqué, Amnesty International dénonce une loi qui « *n'est pas seulement dangereuse pour la santé des personnes détenues* » mais qui va aussi « *à l'encontre du droit international en vertu duquel la détention pour migrants ne doit être utilisée qu'en dernier recours* »⁶. De plus, le Bureau Européen d'Appui à l'Asile (EASO) a déployé depuis le début de l'année 2020 plus de 550 agent·e·s pour aider la Grèce à accélérer le traitement des demandes d'asile. Ces

⁶ **Amnesty international**, le 7 mai 2020, [Greece: Systematic detention of asylum-seekers and migrants would be 'gravely irresponsible'](#) [EN]

deux derniers mois, plus de 11 000 exilé·e·s ont été expulsé·e·s depuis la Grèce vers la Turquie⁷.

- **Le matin**, le 12 mai 2020, [Grèce : des réfugiés chassent... des réfugiés !](#)

Dans le village d'Arnissa, au nord de la Grèce, un hôtel qui devait accueillir 57 exilé·e·s, transféré·e·s depuis les îles grecques, a été saccagé par des riverains hostiles à leur arrivée. Des témoins assurent que près de 250 personnes se sont réunies pour brûler et détruire l'hôtel afin d'empêcher l'accueil des exilé·e·s. Parmi les casseurs, on compterait de nombreux·ses militant·e·s d'extrême droite. Les exilé·e·s ont finalement été transféré·e·s dans un autre hôtel à Thessalonique (à 110 km d'Arnissa).

- **The Guardian**, le 14 mai 2020, [Coronavirus cases among refugees on Lesbos spark fresh calls for evacuation](#)[EN]

Deux exilés récemment arrivés sur l'île de Lesbos ont été testés positifs au Covid-19. Ils avaient été placés en quatorzaine dans un centre au nord de l'île et devaient rejoindre le camp surpeuplé de Moria à la fin des 14 jours. Cette situation était redoutée depuis le début de l'épidémie par les ONG de défense des exilé·e·s et des droits humains. Les conditions de vie à l'intérieur des camps (mauvaises conditions sanitaires, promiscuité, manque de moyens pour se protéger d'une éventuelle contamination) sont propices à la rapide propagation du virus. L'accès aux soins étant presque inexistant, l'apparition du virus dans un camp surpeuplé tel que celui de Moria serait catastrophique. Pour cette raison aussi, de nombreuses ONG réclament la libération des exilé·e·s détenu·e·s dans ces camps.

- **Info Migrants**, le 15 mai 2020, [Grèce : prison ferme pour deux demandeurs d'asile accusés de violences dans un camp](#)

Le 14 mai, deux exilés ont été condamnés à six ans et huit mois de prison ferme, pour des violences commises lors d'une manifestation dans le camp de Fylakio au nord de la Grèce. Le 12 mai dernier, alors qu'ils manifestaient pour l'accélération du traitement de leurs demandes d'asile, 28 personnes avaient été interpellées par les policiers. Les exilé·e·s enfermés dans ce camp vivaient dans des conditions qualifiées d'« épouvantables » par le président du Comité européen pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT)⁸. Deux exilés ont été condamnés pour « *trouble à l'ordre public, possession et utilisation illégales d'armes* ». Lors du procès, seules les forces de l'ordre ont été appelées à la barre. 26 autres exilé·e·s interpellés lors de cette manifestation sont toujours en attente de jugement. Ce type de procès ne constitue pas un cas isolé, comme le montre celui des « Moria 35 »⁹ ou encore le

⁷ Voir la note n#5 de Migreuop, sur l'accord UE/Turquie et la situation en Turquie. [Externalisation tous azimuts : de l'arrangement UE - Turquie aux Migration Compacts en Afrique](#)

⁸ Info Migrants, le 13 mai 2020, [Grèce : des demandeurs d'asile manifestent contre la lenteur du traitement des dossiers](#)

⁹ Migreuop, 30 août 2018, [Procès des "Moria 35" : chronique d'un verdict annoncé](#)

procès « Harmanli 21 », qui cherchent à intimider les autres exilé·e·s pour les dissuader de manifester et de protester contre leurs conditions de détention.

Hongrie

- **Info Migrants**, le 14 mai 2020, [La Hongrie retient illégalement des demandeurs d'asile en zone de transit, selon la Cour de justice de l'UE](#)

Le 14 mai, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a estimé que la Hongrie détenait illégalement des exilé·e·s dans un camp « de transit » à Röszke (frontière avec la Serbie). En décembre 2019, la Hongrie avait rejeté la demande d'asile de quatre ressortissant·e·s afghan·ne·s et souhaitait les expulser vers la Serbie, mais cette dernière avait refusé de les accueillir et les exilé·e·s s'étaient retrouvé·e·s bloqué·e·s dans la « zone de transit » sans possibilité d'en sortir. La CJUE a estimé que le droit de l'Union n'avait pas été respecté et que cette situation devait donner lieu à leur libération immédiate considérant que cette détention « s'apparente à une privation de liberté illégale », les personnes enfermées « ne [pouvant] quitter volontairement cette zone de transit dans quelque direction que ce soit ».

Italie

- **Info Migrants**, le 13 mai 2020, [Italy approves temporary changes to migrant work permits after weeks of political disagreement](#)

Après des semaines de négociations, les différents partis de la coalition gouvernementale italienne ont décidé de modifier par voie législative les permis de travail des exilés présents en Italie. Cette loi permettra à ces derniers de travailler dans le secteur agricole actuellement en difficulté dû à l'épidémie de Covid-19, étant donnée l'impossibilité pour le gouvernement de faire appel à une main d'œuvre étrangère « bon marché » en provenance d'autres pays. Si les autorités italiennes défendent cette loi comme une manière de protéger les travailleur·se·s exilé·e·s en leur donnant accès à une assurance santé ainsi qu'en les protégeant de l'exploitation, des ONG comme Action Aid dénoncent une loi qui considère les exilé·e·s comme de simples marchandises, les intérêts du marché étant placés avant le respect des droits, la santé et les bonnes conditions de vie des exilé·e·s. Selon Action Aid, le caractère temporaire de cette loi (le temps de palier aux impacts négatifs de l'épidémie) précarise d'autant plus le travail des exilé·e·s. De plus, alors que les femmes migrantes sont souvent soumises à de multiples discriminations, celles-ci ne sont pas prises en compte dans cette nouvelle législation.

Malte

- **Info Migrants**, le 5 mai 2020, [Malte a affrété des navires privés pour renvoyer les embarcations de migrants vers la Libye](#)

Le média Info Migrants relaye une enquête du New York Times publiée le 30 avril¹⁰, qui affirme que les autorités maltaises ont affrété, depuis le mois d'avril, une flotte de navires de pêche privés pour intercepter les embarcations d'exilé·e·s en Méditerranée et les renvoyer en Libye. Les témoignages d'un des commandants de ces navires et d'un ancien responsable maltais ont confirmé que ces navires agissaient sous les ordres des forces armées maltaises, ainsi que du cabinet du Premier ministre maltais. Cette collaboration des autorités maltaises avec des navires privés illustre la stratégie de contournement du droit de l'Union par les pays européens, notamment côtiers, qui ne cessent d'aller plus loin dans l'externalisation de la gestion des migrations en sous-traitant leurs obligations, ici à des navires privés, aux fins d'échapper à la jurisprudence européenne prohibant les refoulements directs (cf. Arrêt Hirsi 2012) des exilé·e·s. Plusieurs ONG ont porté plainte contre le Premier ministre et les responsables militaires maltais, et ces derniers encourent des sanctions pénales.

Portugal

- **Info Migrants**, le 14 mai 2020, [Le Portugal va accueillir 500 mineurs isolés des îles grecques](#)

Plusieurs pays européens (Allemagne, Irlande, France, Luxembourg, etc.) se sont engagés à accueillir 1 600 mineur·e·s isolé·e·s présent·e·s dans les camps surpeuplés des îles grecques. Dans ce cadre, le Portugal a annoncé en accueillir 500, tandis que le Luxembourg a accepté 12 mineur·e·s, et l'Allemagne une cinquantaine. C'est la seconde fois en trois mois que le Portugal prend des mesures pour l'accueil et la protection des exilé·e·s, après avoir régularisé début mars de manière temporaire tous les exilé·e·s présent·e·s sur son territoire pendant la période de confinement.

Serbie

- **Le Courrier des Balkans**, le 5 mai 2020, [Réfugiés en Serbie : Isolement total dans les centres d'accueil](#)

Depuis le 15 mars, suite à la proclamation de l'état d'urgence en Serbie, 9 000 exilé·e·s sont enfermés dans des centres éparpillés sur le territoire et gérés par l'armée (alors qu'ils et elles pouvaient en sortir quand ils le souhaitaient avant cette date). Les autorités serbes ont organisé des opérations pour récupérer tous les exilé·e·s qui vivaient dans la rue et les ont enfermés dans ces camps surpeuplés. Cette privation de liberté a récemment poussé deux exilé·e·s à tenter de s'échapper du camp d'Adaševci (nord du pays), ce à quoi l'armée a répondu avec des tirs de sommation. A l'exception des ONG médicales, qui luttent directement contre la propagation du virus, les ONG sont interdites d'accès aux centres. L'une d'elles, Initiative A11, a demandé à ce qu'un examen de conformité de cette détention en période d'état d'urgence avec la Constitution serbe soit mené et envisage de déposer plainte pour l'illégalité de ces mesures de privation de liberté. De plus, le HCR et l'UE fournissent du

10 **The New York Times**, le 30 Avril 2020, [Latest Tactic to Push Migrants From Europe ? A private, Clandestine Fleet](#)

matériel aux différents camps (produits d'hygiène, couvertures, matelas, tentes), manière détournée de contribuer à la détention des exilé·e·s en Serbie. Alors que le gouvernement entame un déconfinement de sa population, aucun signe ne laisse penser que ces camps vont rouvrir prochainement.

Méditerranée centrale

- **Le Figaro**, le 14 mai 2020, [Migrants : en Méditerranée, la crainte d'une hécatombe « à l'abri des regards »](#)

Il n'y a plus de navires de sauvetage d'ONG en Méditerranée. Les deux derniers navires présents en mer ont été forcés de rester à quai en Italie, les autorités italiennes les empêchant de reprendre la mer à cause de « problèmes techniques ». Selon l'OIM, 921 personnes sont mortes noyées en Méditerranée depuis janvier 2020. Nouvelle preuve que l'accusation faite aux ONG de créer un « appel d'air » en Méditerranée est injustifiée : alors que le nombre de navires de sauvetage est bien plus faible que l'année dernière à la même période, les départs depuis les côtes libyennes vers l'Europe ont augmenté de 290% entre janvier et fin avril 2020. Absence de navires humanitaires de sauvetage, fermeture des ports et frontières : toutes les conditions sont réunies pour que ces drames en mer perdurent...

Revue de presse du 16 mai au 31 mai 2020

Afrique

- Libye

Europe

- Belgique
- Chypre
- Croatie
- Espagne
- Grèce
- Hongrie
- Malte
- Serbie

Méditerranée centrale

Afrique

Libye

- **Libération**, le 26 mai 2020, [En Libye, la double peine pour les migrants](#)

Entre la guerre et les mesures de confinement, la vie des milliers d'exilé·e·s en Libye ne cesse de se détériorer. Le couvre feu en place depuis plusieurs semaines a augmenté leur vulnérabilité face aux autorités. Certain·e·s ont été emprisonné·e·s, battu·e·s ou sanctionné·e·s d'une amende de 500 dinars (80€) pour être allé·e·s faire leurs courses. Des rumeurs accusent les exilé·e·s de transmettre le virus, les employeur·se·s libyen·ne·s ne souhaitent majoritairement plus qu'ils et elles travaillent à leur service. Depuis l'épidémie, plusieurs centaines d'exilé·e·s ont été arrêté·e·s et refoulé·e·s aux frontières, dont 400 personnes vers le Niger. Rejeté·e·s par les ressortissant·e·s et autorités libyen·ne·s, ils et elles ne sont pas soigné·e·s ni testé·e·s au Covid-19 lorsqu'ils et elles se présentent à l'hôpital. Certain·e·s exilé·e·s vont jusqu'à demander à être enfermé·e·s dans les centres de détention, aux conditions de vie notoirement inhumaines, pour avoir un endroit où dormir.

- **Times of Malta**, le 30 mai 2020, [Malta-Libya deal sets up centres 'against illegal migration'](#) [EN]

Le 28 mai 2020, lors d'un déplacement en Libye, le Premier ministre maltais a annoncé un accord avec le gouvernement Libyen de Fayez al-Sarraj (soutenu par l'ONU). Cet accord confirme la mise en place d'« unités de coordination » entre les deux pays visant à empêcher et contrôler les migrations vers l'île de Malte. Lors de cette rencontre, les deux dirigeants ont mis l'accent sur la nécessité de pousser l'UE à aider la Libye à former ses gardes-côtes et obtenir des fonds pour les camps d'exilé·e·s présents en Libye. Alors que la Libye n'est pas un pays sûr et que la collaboration de l'UE et de ses États membres avec les garde-côtes libyens est vivement critiquée par les ONG de défense des droits humains, ainsi que par le Parlement européen¹¹, Malte ne cesse d'intensifier sa coopération avec la Libye.

Europe

Belgique

- **L'Echo**, le 26 mai 2020, [En droit d'asile, les juges flamands sont neuf fois plus sévères](#)

Une étude statistique publiée le 26 mai par le Conseil du contentieux des étrangers en Belgique démontre que les juges flamands (nord de la Belgique, néerlandophone) accordent neuf fois moins l'asile que les juges wallons (sud de la Belgique, francophone). Cette première étude officielle confirme une pratique connue et dénoncée par de nombreuses organisations de défense des droits humains.

¹¹ Communiqué de presse du Parlement européen, le 28 avril 2020, [Les députés demandent l'arrêt de la coopération et du financement des garde-côtes libyens](#)

Chypre

- **Info Migrants**, le 26 mai 2020, [Chypre va expulser près d'une vingtaine de migrants soupçonnés d'être liés au terrorisme](#)

Le gouvernement de Chypre a annoncé avoir identifié, en collaboration avec Europol, Interpol et des autorités de différents pays (non précisés), 17 exilé·e·s présent·e·s à Chypre qui seraient selon les autorités « soupçonné·e·s d'entretenir des liens avec des groupes extrémistes ou impliqués dans des actes de terrorisme ». La république de Chypre n'a pas communiqué la nationalité des exilé·e·s concerné·e·s, ni le ou les groupes terroristes en question. Sans expliciter les preuves rattachant ces personnes à ce type d'actes, le gouvernement chypriote a pris la décision de les expulser vers leurs pays d'origine alors qu'ils et elles avaient déposé des demandes d'asile.

Croatie

- **Info Migrants**, le 29 mai 2020, ["Push-back" : la Cour européenne des droits de l'Homme demande des comptes à la Croatie](#)

Trois exilé·e·s ont saisi la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) après avoir été violemment refoulé·e·s depuis la Croatie vers la Bosnie sans avoir pu déposer de demande d'asile. La CEDH a demandé aux autorités croates de se justifier quant à ces accusations¹², ce qui est une première. Exilé·e·s, ONG, et avocat·e·s défenseur·se·s des droits humains dénoncent les pratiques récurrentes de push-back de la Croatie depuis plusieurs années.

Espagne

- **El Pais**, le 18 mai 2020, [España camufla devoluciones en caliente como rescates en el mar](#) [ES]

Le journal El Pais affirme que l'Espagne a, au minimum deux fois depuis le début de l'année, refoulé des exilé·e·s vers le Maroc. Le 3 janvier dernier, 42 personnes avaient débarqué dans les îles Zaffarines (sous souveraineté espagnole) et avait été bloquées sur le rivage puis récupérées par un navire de garde-côtes marocains avant d'être refoulées au Maroc. Alors que les autorités marocaines ont qualifié cette opération de « sauvetage » le Défenseur des droits espagnol estime que cela s'apparente à un refoulement illégal. Début mars, une situation similaire impliquant 12 personnes avait eu lieu à Isla del Mar (île espagnole située à 50 mètres de la côte marocaine).

Grèce

- **Info Migrants**, le 22 mai 2020, [Coronavirus : la Grèce prolonge le confinement des camps de migrants pour la seconde fois](#)

12[https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22itemid%22:\[%22001-202733%22\]}](https://hudoc.echr.coe.int/eng#{%22itemid%22:[%22001-202733%22]})

Le 22 mai 2020, le ministre grec aux Migrations a annoncé prolonger pour la seconde fois le confinement des camps d'exilé·e·s, et ce jusqu'au 7 juin. Alors que le reste de la population grecque peut circuler librement depuis le 4 mai, les exilé·e·s sont toujours enfermé·e·s dans ces camps surpeuplés aux conditions sanitaires déplorables. Ces mesures de confinement ne peuvent plus être justifiées par le contexte sanitaire et sont donc discriminatoires.

- **Deutsche Welle**, Le 21 mai 2020, [Des migrants accusent la Grèce de déportations forcées](#)

Le média Deutsche Welle (DW) a enquêté sur le sort de dizaines d'exilé·e·s refoulé·e·s en Turquie alors qu'ils et elles étaient en Grèce depuis près de deux mois, dans le camp de Diavata (proche de Thessalonique). DW a recueilli et vérifié plusieurs témoignages d'exilé·e·s arrivé·e·s pendant la période où la Turquie avait ouvert sa frontière avec la Grèce (fin février 2020)¹³. A leur arrivée dans le camp grec, ces personnes n'avaient pas pu déposer de demande de protection, car les autorités avaient suspendu le droit d'asile pendant un mois. Si la procédure d'asile a officiellement repris fin mars, aucune demande n'a pu être enregistrée par les exilé·e·s du camp car les services administratifs ont été fermés suite à l'épidémie. DW affirme qu'au cours du mois de mai plusieurs exilés ont été arrêtés par des policiers grecs en civil, avant d'être emmenés de force à la frontière avec la Turquie. Ces personnes ont été violentées puis forcées à monter sur des embarcations pour traverser la rivière Evros vers la Turquie. Selon DW, dans la majorité des cas, la police semble viser des jeunes hommes célibataires originaires d'Afghanistan, du Pakistan et d'Afrique du Nord qui n'ont pas encore enregistré de demande d'asile.

Hongrie

- **Mediapart**, le 21 mai 2020, [La Hongrie va fermer les camps de migrants en zone de transit](#)

Le 14 mai dernier, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a considéré que la détention des exilé·e·s dans les zones de transit en Hongrie s'assimilait à de la « rétention illégale ». Suite à cela, le 21 mai, le gouvernement Hongrois a annoncé fermer ces lieux de détention. Les personnes y étaient enfermées pour des périodes indéterminées, souvent privées de nourriture et les demandes d'asile n'y étaient soit pas prises en compte, soit non traitées. Près de 300 personnes ont donc été transférées de ces zones vers des centres d'accueil « ouverts ou semi-ouverts », mais aucune précision n'a été donnée sur les conditions et la durée de ces placements. Le gouvernement de V. Orban a affiché son intention d'imposer aux futur·e·s demandeur·se·s d'asile de déposer leurs demandes à l'extérieur du territoire hongrois dans ses consulats ou ambassades. Une mesure supplémentaire visant à externaliser l'asile (déjà peu octroyé par la Hongrie), et qui pourrait à terme réduire à néant les droits accordés par la Convention de Genève.

13 Deutsche Welle, le 2 mars 2020, [La Turquie ouvre ses frontières et met l'UE sous pression](#)

Italie

- **Reuters**, le 26 mai 2020, [Italy Senate panel votes down Salvini probe over stranded migrants](#)

Réunie en commission, une partie du Sénat Italien a refusé le renvoi en justice de l'ex ministre de l'Intérieur Mattéo Salvini. Ce dernier est accusé d'avoir séquestré des personnes exilées après avoir refusé le débarquement de 80 rescapé·e·s secouru·e·s par un navire humanitaire en août 2019. Cette décision n'est pas définitive, elle doit être validée par le Sénat italien en séance plénière prochainement. Ce vote de la commission est inquiétant car il laisse entendre que M. Salvini pourrait échapper à un procès qui permettrait d'établir sa responsabilité et de le condamner pour ses actes. Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'en février 2020, le Sénat avait renvoyé M. Salvini devant la justice dans une affaire similaire¹⁴.

- **Aljazeera**, le 30 mai 2020, ['Cynical': Critics slam Italy's amnesty for undocumented migrants](#)

Le 13 mai, le Conseil des ministres italien a affirmé que l'obtention de permis de séjour temporaires serait facilitée pour les travailleurs sans papiers. Cette mesure exceptionnelle est une conséquence de l'épidémie et permet aux travailleur·se·s exilé·e·s d'obtenir un permis de séjour de six mois. De nombreuses ONG pointent du doigt cette mesure qui, sous une apparente « bienveillance » envers les exilé·e·s, cache une mesure utilitariste, à seule visée économique. En effet, suite au virus, le pays est en pénurie de main d'œuvre notamment dans le secteur agricole, et fait donc appel à la main d'œuvre étrangère déjà présente en Italie. Pour autant, cette mesure ne devrait concerner qu'une fraction du nombre d'exilé·e·s présent·e·s sur le territoire Italien, 200 000 sur les 700 000 présent·e·s.

Malte

- **Info Migrants**, le 22 mai 2020, [L'ONU demande à Malte de laisser débarquer 160 migrants bloqués au large et appelle l'UE à l'aide](#)
- **Courrier international**, le 23 mai 2020, [Frontières. Près de 300 migrants "parqués" par Malte sur des bateaux, en pleine mer](#)

Le 30 avril et le 7 mai dernier, 160 exilé·e·s secouru·e·s dans les eaux territoriales maltaises avaient été placé·e·s en quarantaine 14 jours sur deux navires de tourisme du croisiériste *Captain Morgan* au large de Malte. Après cette quarantaine en pleine mer pour éviter la propagation du Covid-19, les deux navires n'ont pas obtenu l'autorisation de Malte de débarquer les rescapé·e·s. L'ONG Alarm Phone, en contact avec les navires, dénonce des conditions de vie qui se dégradent pour les exilé·e·s à bord. Le 19 mai plusieurs tentatives de suicide auraient été signalées. A bord, il n'y a pas suffisamment d'accès aux soins ni à la nourriture, et selon les exilé·e·s « l'anxiété, le désespoir, et la dépression ont augmenté ».

14 Info Migrants, le 12 février 2020, [Italie : Matteo Salvini renvoyé en justice pour séquestration de migrants](#)

Mais Malte refuse de laisser ces personnes débarquer sans un accord de répartition entre les différents pays européens. Le 21 mai, 140 autres rescapé·e·s ont été secouru·e·s par l'armée maltaise. A l'exception de 19 d'entre eux (emmené·e·s sur terre pour raison humanitaire en lien avec leur état de santé), tout·e·s ont été transféré·e·s sur un navire touristique en dehors des eaux territoriales maltaises. Le 31 mai, plus de 300 personnes étaient confinées en mer, certain·e·s depuis plus d'un mois.

- **The Guardian**, le 19 mai 2020, [Exclusive : 12 die as Malta uses private ships to push migrants back to Libya](#) [EN]

Un nouveau témoignage vient confirmer que les autorités maltaises ont utilisé des navires privés afin d'intercepter des exilé·e·s en Méditerranée et de les refouler en Libye. Une femme rescapée d'une de ces interceptions raconte avoir dérivé pendant cinq jours sur une embarcation avec 62 autres personnes, dont 12 ont perdu la vie faute d'avoir été secourues. Bien que très vite repérée par les avions de Frontex, l'embarcation a pourtant été laissée à la dérive. Finalement, un chalutier dont l'équipage s'est présenté comme égyptien, mais travaillant pour Malte, les a secourues et livrées aux autorités Libyennes. Une enquête pour tenter de faire la lumière sur les agissements des autorités étatiques et militaires maltaises est en cours.

- **Info Migrants**, le 21 mai 2020, ["On va vous montrer la direction de l'Italie" : Malte accusée d'avoir dérouter des migrants à la dérive](#)
- **The Guardian**, le 29 mai 2020, [Italy considers charges over Malta's 'shocking' refusal to rescue migrants](#) [EN]

Le gouvernement italien a confirmé qu'un navire maltais a refoulé vers l'Italie des exilé·e·s repéré·e·s dans les eaux territoriales maltaises. Le 11 avril 2020, un navire maltais se serait approché de l'embarcation contenant 101 exilé·e·s et les aurait dissuadé·e·s d'accoster à Malte en les menaçant avec des armes. Les autorités maltaises leur auraient ensuite fourni du carburant ainsi qu'un nouveau moteur, et leur aurait indiqué le chemin à suivre pour arriver en Italie. La police sicilienne enquête sur cette affaire et le Parquet italien pourrait se saisir de l'enquête. A Malte, la pratique du refoulement en mer semble se systématiser alors même qu'elle constitue une violation de la Convention européenne des droits de l'Homme, et de la jurisprudence de la Cour-EDH (arrêt Hirsi Jamaa et autres c. Italie, 2012).

Royaume-Uni

- **The Guardian**, le 21 mai 2020, [Home Office deporting migrants who cross Channel in small boats](#) [EN]

Des militant·e·s et avocat·e·s alertent sur l'opération militaire britannique Sillath qui a lieu en mai dans la Manche. Selon ces défenseurs et défenseuses des droits humains, le Règlement Dublin a été de nombreuses fois violé par les autorités britanniques au cours de cette opération. En effet, cette dernière consiste à intensifier la surveillance de la Manche et envoyer des navires militaires britanniques qui interceptent les exilé·e·s tentant de traverser depuis la France vers le Royaume-Uni puis de les refouler vers la France. Si le règlement Dublin autorise ce genre de pratique, cela n'est valable que si les autorités ont vérifié que les exilé·e·s

ont déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays européen, ici la France. Or, de nombreuses organisations et avocat·e·s défenseur·se·s des droits humains affirment que ces refoulements se font de manière systématique et sans vérifier dans la base de données Eurodac si une demande d'asile a bien été enregistrée en France.

Serbie

- **Info Migrants**, le 19 mai 2020, [Serbie : l'armée déployée dans des camps de migrants](#)
En Serbie, le gouvernement a annoncé déployer l'armée dans trois camps d'exilé·e·s proches de la frontière avec la Croatie. L'objectif officiel est de « protéger » la population locale contre les dits « harcèlements » et « vols » qui seraient commis par les exilé·e·s présent·e·s dans les camps. Cette opération militaire de la gestion des exilé·e·s s'apparente surtout à une nouvelle manœuvre de criminalisation des exilé·e·s dans un pays où des manifestations de l'extrême droite ont fréquemment lieu.

Méditerranée centrale

- **Aljazeera**, le 25 mai 2020, [UN: Libyan coastguard detains hundreds of migrants](#) [EN]
En Méditerranée, la situation ne s'arrange pas : les ports italiens et maltais sont toujours fermés aux exilé·e·s secouru·e·s en mer (malgré la suppression des mesures de confinement), aucun navire humanitaire n'a repris la mer, et les refoulements vers la Libye ont lieu quotidiennement. Au total, au cours du mois de mai, environ 1 000 personnes ont été interceptées en mer par les garde-côtes libyens. L'intensification des combats autour de Tripoli, ainsi que la pandémie, n'ont fait qu'aggraver la situation de vulnérabilité des ressortissant·e·s libyen·ne·s et des exilé·e·s en Libye.